

Demi-journée d'information syndicale

VENDREDI 20 OCTOBRE 9H00 – 12H00 BAYONNE
14H00 – 17H00 PAU

RESISTANCE ! Nous n'entrerons pas dans l'avenir à reculons !

Au programme:

La rentrée dans les écoles (*suppression de postes; carte scolaire, stages filés, EVS, direction d'école, base élèves, loi sur le handicap, langues vivantes...*)

Mise en place de la loi Fillon (*socle commun, PPRE...*)

Injonction ministérielle (*la lecture et bientôt la grammaire...*)

**1/2 journée
d'information syndicale,
mais qu'est-ce que c'est ?**

C'est du temps pour se rencontrer, échanger et débattre sur l'actualité, l'école... Cela permet de ne pas rester isolé, de partager ses points de vue sur le déroulement de la rentrée scolaire et sur le métier

Le choix du lieu est libre,

CELA M'INTERESSE MAIS JE ME DEMANDE...

Si j'ai le droit... Chaque enseignant (titulaires, stagiaires, suppléants, directeurs, adjoints, remplaçants...) syndiqué ou non a droit à deux demi-journées d'infos syndicales par année scolaire. Le décret du 28 mai 1982 qui régit l'exercice des droits syndicaux pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Droit confirmé par le décret du 12 juin 1987.

Si je suis payé... OUI, ce n'est pas une journée de grève, elle est donc rémunérée normalement.

Quelles démarches dois-je faire? Le SNUipp64 a prévenu l'Inspecteur d'Académie des dates et des lieux. Chaque participant avertit par courrier son IEN et prévient également



SNUipp



Modèle de lettre aux parents :

Madame, Monsieur,

Les textes relatifs à l'exercice du droit syndical (décret du 28/05/82) prévoient l'heure d'information sur le temps de travail. Pour les instituteurs, ce droit prend la forme de deux demi-journées par an.

Une demi-journée d'informations aura lieu le vendredi 20 octobre... matin/après-midi

Votre enfant n'aura donc pas classe cette demi-journée là.

Modèle de lettre à l'IEN :

Pour BAYONNE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
S/c de Monsieur l'Inspecteur de

Les personnels soussignés de l'école de ont l'honneur de vous informer qu'ils participeront à la demi-journée d'information syndicale organisée par le SNUipp-64, le vendredi 20 octobre matin à BAYONNE

Veillez agréer

Emargement

Pour PAU

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
S/c de Monsieur l'Inspecteur de

Les personnels soussignés de l'école de ont l'honneur de vous informer qu'ils participeront à la demi-journée d'information syndicale organisée par le SNUipp-64, le vendredi 20 octobre après-midi à PAU

Veillez agréer Emargement

Nous n'entrerons pas dans l'avenir à reculons (même les écrevisses ont renoncé)

C'est le titre de la nouvelle campagne du SNUipp... Face à la loi Fillon, aux annonces valorisant toujours plus le bon vieux temps (et discréditant du même coup le travail des enseignants), aux circulaires et aux décisions arbitraires du Ministre imposant sa vision « pédagogique » (c'est une hyperbole dans le cas présent) comme unique, il apparaît de plus en plus indispensable de faire entendre nos voix, nos visions de l'école et de porter une autre ambition pour le service public d'Éducation.

Parce que nous aurions tort de nous croire protégés dans nos petites classes, parce que nous sommes fiers du métier que nous exerçons avec convictions, parce que nous souhaitons que les valeurs républicaines et citoyennes que nous y développons ne restent pas que des mots dans des cahiers, il est urgent de résister, encore et encore! Trois points de rentrée où il faudra prendre position dans les paroles souvent, dans les actes aussi parfois...

Socle commun

des promesses au ras des pâquerettes...

La rentrée 2006 verra l'entrée en scène du socle commun de connaissances, issu de la triste loi Fillon. Il ne permettra pas aux enseignants des écoles de lutter contre l'échec scolaire, pire, il est de nature à renforcer les inégalités scolaires. En effet, la définition du socle risque de favoriser une différenciation du parcours des élèves, non seulement individuel mais aussi social et sexué. Il tend à différencier encore plus les élèves entre ceux pour qui l'ambition ne sera que la maîtrise du socle et ceux pour qui le socle permettra d'aller au-delà.

La mise en œuvre du socle aura des incidences sur les programmes, les horaires et les évaluations. A ce sujet, rappelons tout d'abord qu'une évaluation en elle-même ne résout en rien l'échec scolaire et qu'en aucun cas ces évaluations ne devront changer d'objectif : elles doivent rester un outil au service de l'apprentissage et de l'enseignement. Le SNUipp n'acceptera pas la mise en place d'une évaluation en fin de CM2 qui s'apparenterait à un examen de passage.

Laisser croire à l'opinion que la réussite de tous les élèves dépend de la définition d'un socle commun est une imposture qu'il faut continuer de dénoncer. Tout laisse encore à penser que devant la difficulté scolaire, on choisit d'abaisser les exigences pour tous les élèves. Or, préparer les élèves aux défis des décennies à venir nécessite au contraire une élévation générale des connaissances et des qualifications, et de réfléchir à quelle culture commune doit partager une génération.

Lecture:

Si la bique allait brouter ailleurs...

La campagne ministérielle (sur la méthode syllabique mais aussi sur l'orthographe, le calcul, la grammaire, les dictées et tous ces remèdes miracles soit disant oubliés) table sur les idées reçues en dénigrant le travail accompli dans les écoles et véhicule une vision simpliste des apprentissages et des moyens de réussite. Elle n'est évidemment pas sans effet auprès de l'opinion publique et en particulier des parents.

Batte en brèches ces contre-vérités ministérielles et permette à chaque enseignant de poursuivre les pratiques conformes au programme de 2002 doit être un objectif que nous devons mettre en œuvre, chacun à notre niveau.

Depuis il y a eu l'éviction de Roland Goigoux de la formation des inspecteurs et une note vérifiant l'application de sa circulaire auprès des classes de CP... Ainsi le Ministre choisit maintenant la manière forte pour imposer un formatage pédagogique à l'encontre même des programmes.

Le SNUipp refuse que la pensée d'Etat s'impose désormais aux éducateurs et aux citoyens et il a demandé au ministre de revenir sur ses propos et ses menaces.

Nous appelons l'ensemble de la profession à ne pas se laisser intimider et à résister !

*Outils à disposition sur les sites du SNUipp
(diaporama, lettre aux parents...)*

Is my taylor is rich ?

Depuis quelques années, les Ministres successifs insistent lourdement sur la nécessité d'apprendre une langue étrangère (enfin surtout à l'anglais...) dès l'école primaire- et oui apprendre et non plus sensibiliser à...-. Obligatoire depuis 2004 au cycle III, elle devrait devenir obligatoire en CE1 à cette rentrée.

Oui, mais...les enseignants, hormis les sortants IUFM qui sont majoritairement habilités et quelques passionnés de langue, ne sont pas formés pour dispenser cet enseignement., es intervenants extérieurs coûtent chers même s'ils sont le plus souvent des précaires

Du coup, contre la loi, l'autorité administrative fait pression sur les collègues pour imposer **des échanges de service qui relèvent pourtant du seul volontariat. Contactez nous pour toute pression.**

Bref : if my Taylor is rich, my minister is very poor !